

LES ATELIERS DE DROIT PÉNAL DU BARREAU DE NANCY

à la CCI, 53 Rue Stanislas - 54000 NANCY

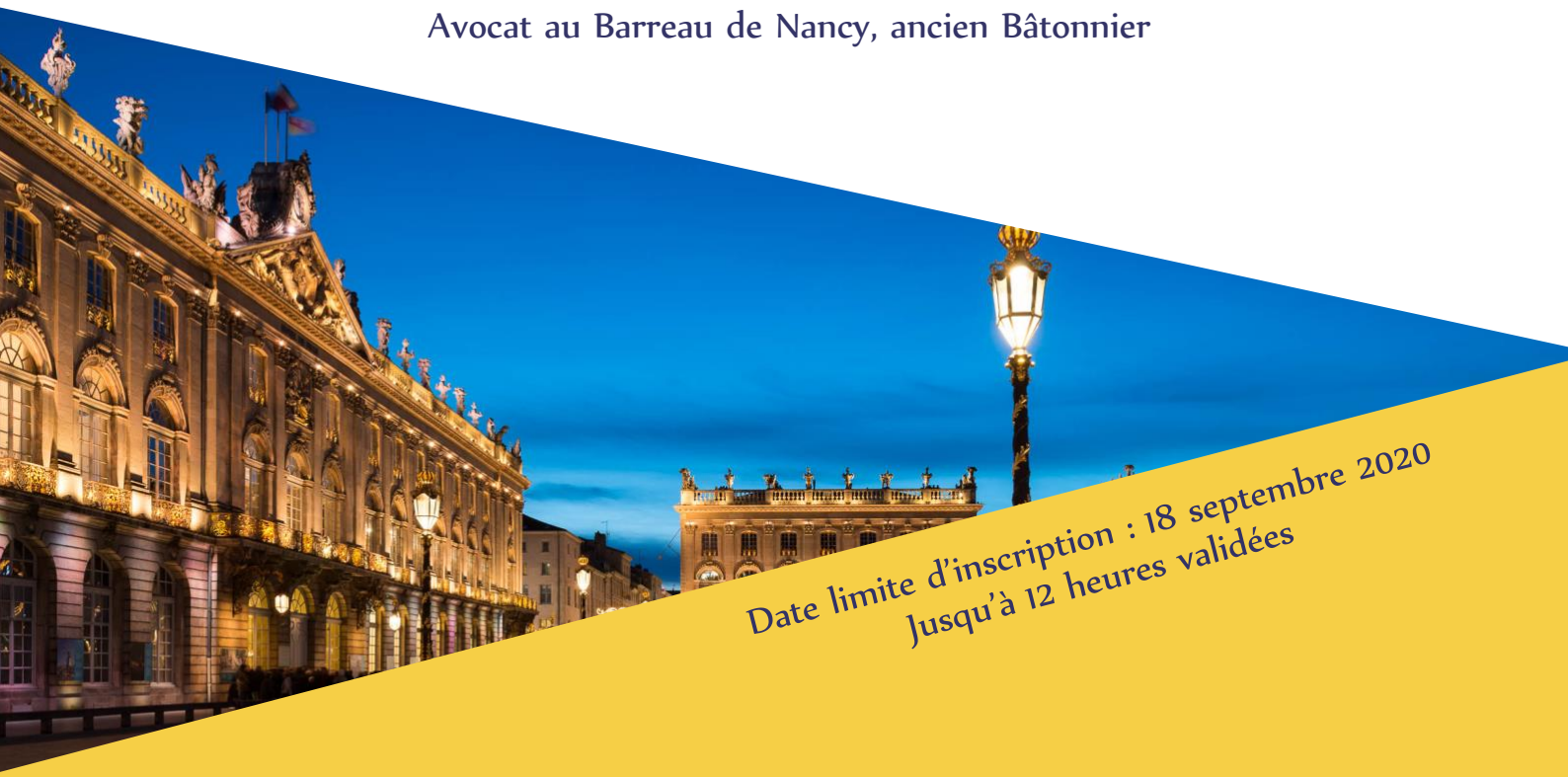
Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2020

Président d'honneur : *Me Christian SAINT-PALAIS*

Avocat au Barreau de Paris,
Président de l'Association Des Avocats Pénalistes de France,

Coordinateur : *Me Frédéric BERNA*,

Avocat au Barreau de Nancy, ancien Bâtonnier



Date limite d'inscription : 18 septembre 2020
Jusqu'à 12 heures validées

Renseignements et inscriptions

ERAGE - Maison de l'Avocat, 4 rue de la Garde 57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82 ■ lorraine-nancy@erage.eu

www.erage.eu

Objectifs de la formation

- Faire le bilan des dernières lois en droit de la peine
- Actualiser ses connaissances jurisprudentielles et législatives en droit pénal général et spécial
- Appréhender la problématique de la perquisition des avocats et former les avocats pour être délégués du Bâtonnier
- Traiter la probité en droit pénal des affaires

Public avocats et autre public

Prérequis Connaissances de base de la spécialisation ciblée

Durée : 6 heures par jour

Méthode pédagogique Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Spécialisation : Droit pénal

Niveaux : 2. Approfondissement - 3. Expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

► **Lieu de la formation** :

CCI GRAND NANCY METROPOLE Meurthe & Moselle, 53 Rue Stanislas - 54042 Nancy Cedex (à 300 m de la gare SNCF)

Parking le plus proche

- Parking Carnot - Place Carnot (371 places) - 7j/7 24h/24
- Parking Gare Saint Léon - Rue Saint Léon (sous l'esplanade Saint Léon) 224 places - 05h30 - 23h00
- Parking Thiers - Place Thiers - 447 places - 7j/7 24h/24

Se loger à Nancy

<http://www.nancytourisme.fr/sejourner/hebergement/>

<http://www.booking.com/>

<https://www.airbnb.fr/>

Jeudi 24 septembre 2020

de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Allocution d'ouverture par

M. le Bâtonnier Rui Manuel PEREIRA

Ordre des Avocats du Barreau de Nancy

Maître Christian SAINT-PALAIS, Président d'honneur

Président de l'Association des Avocats Pénalistes (ADAP)

M. le Bâtonnier Frédéric BERNA

Vice-Président de l'ERAGE

9h00 - 9h30

Accueil café

9h30 – 12h30

BILAN DES DERNIÈRES LOIS EN DROIT DE LA PEINE

Delphine BOESEL, Avocat au Barreau de Paris, Présidente de la section française de l'Observatoire International des Prisons (OIP-SF)

12h30 - 14h00

Déjeuner libre

14h00 – 17h00

ACTUALITÉ DU DROIT PENAL GÉNÉRAL ET SPÉCIAL

Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Maître de conférences HDR, Université de Strasbourg

I. Actualité du droit pénal général

- A. *Evolutions légales et réglementaires*
- B. *Jurisprudences notables*
 - 1. Principes fondamentaux
 - 2. Application de la loi dans le temps et dans l'espace
 - 3. Éléments constitutifs
 - 4. Responsabilité pénale des personnes morales
 - 5. Causes d'irresponsabilité pénale
 - 6. Motivation de la peine
 - 7. Principe non bis in idem

II. Actualité du droit pénal spécial

- A. *Evolutions légales et réglementaires*
- B. *Jurisprudence notables*
 - 1. Atteintes aux personnes
 - 2. Atteintes aux biens
 - 3. Atteintes aux intérêts de l'Etat, la nation et la paix publique

Vendredi 25 septembre 2020

de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

9h00 - 9h30 *Accueil café*

9h30-12h30 **LA CONTESTATION D'UNE PERQUISITION**
Vincent NIORE, *Avocat au Barreau de Paris*

La mission du Bâtonnier ou de son délégué : Défense du libre exercice de la profession d'avocat, du secret professionnel et des droits de la défense

- I. L'impossibilité d'apprécier l'existence ou non d'indices faute d'accès au dossier par le Bâtonnier ou son délégué
- II. La condition de l'existence d'indices effectifs préexistants à la perquisition
- III. Le secret professionnel qui s'applique en matière de conseil et de défense ainsi qu'aux honoraires de l'avocat
- IV. La saisie d'éléments confidentiels
- V. Le rôle du JLD
- VI. L'exigence de condition de nécessité et de proportionnalité

12h30 - 14h00 *Déjeuner libre*

14h00 – 17h00 TABLE RONDE sur le thème :

**« TRAITEMENT DE LA PROBITÉ EN DROIT PÉNAL DES AFFAIRES :
REGARDS CROISÉS AVOCATS - JOURNALISTES - MAGISTRATS »**

Emmanuel TORDJMAN, Avocat au Barreau de Paris

François De CAMBIAIRE, Avocat au Barreau de Paris

Edwy PLENEL, Journaliste, Président de Médiapart

Fabrice ARFI, Journaliste, Médiapart

Frédéric STASIAK, Professeur de Droit Pénal, Université de Lorraine

Jean-François BOHNERT, Procureur National Financier

Conditions générales d'inscription

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu. Notre organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 18 septembre 2020**
accompagné du règlement, par chèque libellé à
l'ordre de l'ERAGE (1 chèque et 1 bulletin par avocat.)

ERAGE Délégation Lorraine-Nancy
Maison de l'Avocat, 4 rue de la Garde – 57000 METZ
Tél : 07 87 00 20 82 - lorraine-nancy@erage.eu

Les Ateliers de Droit Pénal du Barreau de Nancy les 24 et 25/09/2020

PARTICIPANT / NOM.....

Prénom.....

Adresse de facturation

Cabinet ou structure Barreau

N° Voie :

CP VILLE

Tél. Fax.....

Mobile : Courriel

Jeune Barreau, date de prestation de serment :

Profession : avocat libéral avocat salarié magistrat autre, précisez

TARIFS

Droits d'inscription

Jeudi 24 septembre 2020 :

Avocat et autre public : 210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : 150 € / jour

Vendredi 25 septembre 2020 :

Avocat et autre public : 210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : 150 € / jour

**Ces journées sont susceptibles d'être prise en charge par le FIF PL
www.fifpl.fr et Actalians www.actalians.fr**

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Besoin d'une attestation FIF PL avec la facture acquittée :

J'accepte les conditions
générales page 4.
Programme détaillé sur le
site Internet de l'ERAGE.

Montant total à régler :
..... €

Date, signature et
cachet du cabinet :